AVIGNON UNIVERSITÉ

Répartition prévisionnelle des Primes de Responsabilités Pédagogiques (PRP) des UFR
Année 2019-2020

UFR	Responsabilité	Nbre d'heures	Nombre de Responsabilités	Volume total
ALL	vice-doyen aux Etudes	96	1	96
	Responsabilité mobilités internationales	30	1	30
	Responsabilité FTLV et IP	30	1	30
	Responsabilité Licence >/= 200 étudiants	60	2	120
	Responsabilité Licence < 200 étudiants	40	3	120
	Responsabilité Master >/= 50	60	1	60
	Responsabilité Master < 50	40	6	240
	Directions d'étude (NCU CAPACITE)	30	9	270
	Autres (*)			**314**
	Total UFR proposé cette année			**1280**
STS (dont CERI et CMI)	vice-doyen aux Etudes	96	1	96
	Responsabilité mobilités internationales	30	1	30
	Responsabilité FTLV et IP	30	1	30
	Responsabilité Licence >/= 200 étudiants	60	4	240
	Responsabilité Licence < 200 étudiants	40	6	240
	Responsabilité Master >/= 50	60	1	60
	Responsabilité Master < 50	40	8	320
	Directions d'études (NCU CAPACITE)	30	10	300
	dont responsabilité de CMI (licence)	30	1	30
	dont responsabilité de 2 CMI (licence et master)	50	3	150
	Autres (*)			**901**
	Total UFR proposé cette année			**2397**
SHS (dont CMI)	vice-doyen aux Etudes	96	1	96
	Responsabilité mobilités internationales	30	1	30
	Responsabilité FTLV et IP	30	1	30
	Responsabilité Licence >/= 200 étudiants	60	2	120
	Responsabilité Licence < 200 étudiants	40	1	40
	Responsabilité Master >/= 50	60	1	60
	Responsabilité Master < 50	40	5	200
	Directions d'études (NCU CAPACITE)	30	5	150
	Responsabilité de CMI (licence et master)	50	2	100
	Autres (*)			**422**
	Total UFR proposé cette année			**826**
DEG	vice-doyen aux Etudes	96	1	96
	Responsabilité mobilités internationales	30	1	30
	Responsabilité FTLV et IP	30	1	30
	Responsabilité Licence >/= 200 étudiants	60	2	120
	Responsabilité Master >/= 50	60	2	120
	Responsabilité Master < 50	40	4	160
	Directions d'études (NCU CAPACITE)	30	8	240
	Autres (*)			**426**
	Total UFR proposé cette année			**1222**
TRANSVERSAL	Responsabilité jury VAE	60	1	60
	Responsabilité UE Pro-MEEF	30	1	30
	coordinateur MEEF ESPE/UAPV	60	1	60
	Coordinateur CMI FIGURE/UAPV	60	1	60
	Coordinateur FLE de la maison de l'international	40	1	40
	Responsabilité PIX	60	1	60
	Responsabilité ECRIT (NCU CAPACITE)	60	1	60
	Responsabilité classe Tremplin sciences humaines (NCU CAPACITE)	60	1	60
	Total Transversal			**430**
TOTAL				**6155**

Le nombre de responsabilité est défini au seul niveau de la mention ou du parcours de licence si celui-ci débute au L1, ou de la spécialité de master du diplôme national.

(*) Volume horaire à répartir par l'UFR entre les autres responsabilités à la charge de la composante telles que définies par le référentiel des responsabilités pédagogiques :

- ***Direction de département***
- ***Responsabilité d'équipe de formation, responsabilité de parcours de formation, responsabilité coordination CMI, responsabilité parcours CMI, responsabilité pédagogique d'année de formation***
- ***Responsabilité alternance, responsabilité suivi qualité***
- ***Responsabilité relations internationales, responsabilité coordination LANSAD, responsabilité suivi ERASMUS*** *(Pour Erasmus : volume défini en fonction des formations concernées et des effectifs d'étudiants en échange. A répartir entre les personnes gérant les échanges d'étudiants dans la composante)*

- **Primes de responsabilités pour direction d'études :** Les primes allouées aux UFR l'ont été en fonction du nombre d'étudiants gérés par mention sur la base la plus élevée (30h/ directeur d'étude). Toutefois, les directions des composantes ont toute latitude pour minorer ce volume horaire en fonction du travail réellement réalisé par ces directeurs d'étude en matière d'accompagnement étudiant (nombre d'entretien réalisés, accompagnement renforcé d'étudiants inscrits sous conditions) après sollicitation des responsables de mention (cf Référentiel des responsabilités pédagogiques 2019-2020). Ces primes sont prises en charge par le financement NCU.
- **Primes de responsabilité pour participation aux commissions d'examen des vœux** (CEV) instituées par la loi ORE (financement soclé en 2018 de 29500 euros). L'année dernière ces primes ont été distribuées de la façon suivante : 4h de PRP affectées pour le traitement de 100 dossiers de candidature sur Parcoursup. Ce volume horaire était majoré de 1h pour les formations ayant mises en place le dispositif ALLURE et recrutant des étudiants sous condition (5h/100 dossiers). La répartition des heures de PRP au sein de la commission peut être modulée sous couvert de la direction de la composante par le responsable de la CEV en fonction de l'implication et du nombre de dossiers traités par chacun de ses membres. Les mentions de licence qui ne souhaitent pas faire classer par leur CEV les dossiers de candidature en positionnant les données d'appel au dessus du nombre de candidatures sur Parcoursup ne pourront prétendre aux PRP associées au travail de classement des CEV (cas des licences en capacité d'accepter l'ensemble des candidatures sur Parcoursup).
  Proposition de financement pour cette année : 4h/100 dossiers étudiés et 5h/pour 100 dossiers étudiés pour une CEV traitant des inscriptions sous conditions. Le montant étant plafonné une correction du volume horaire pourra être effectué en fonction du nombre total de dossiers traités.

- **Primes de responsabilité pour encadrement de stages :**
  - 0,5h pour encadrement de stages de deux mois ou moins (stages de découverte professionnelle).
  - 1,5h pour encadrement de stages de plus de deux mois (stages d'insertion professionnelle)

  La répartition des primes sera faite par UFR en fonction du nombre de conventions signées dans chacune des formations qu'ils portent. La répartition des PRP sera réalisée par les UFR en lien avec les responsables de formation. La liquidation de ces prp ne pourra être réalisée qu'après les dernières signatures de stage du 2ème semestre de l'année universitaire.